



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 14 avril 2023

CMP 66 /79 – du 21 MARS 2023

Déclaration liminaire FO

Déclaration liminaire SUD

Suite à sa déclaration, SUD quitte la réunion.

1. Approbation PV CMP 15 février

Modifications de la part de la CGT. Rajout de l'échange sur la représentativité d'AXESS sur le champ de la CC66.

Modifications de la part de FO.

2. Politique salariale

AXESS : il n'y a pas eu de taux directeur annoncé pour 2023 sauf les effets reports des textes négociés en 2022. Le directeur de la DGCS a confirmé qu'il y a une sanctuarisation des **500 millions** à utiliser dans le cadre d'une négociation de la CCUE. Cette enveloppe pourrait même être abondée si un accord entre partenaires sociaux était trouvé.

Pour FO cette réponse est un scandale. Cela signifie qu'il n'y aura pas d'augmentation de salaire pour 2023 alors que le contexte est plus que défavorable. FO refuse ce chantage à la négociation.

La CGT partage le constat de FO. Le chantage, il y en a marre.

La CFTC souhaite réagir aux propos d'AXESS en expliquant qu'il n'y a pas de satisfaction pour eux tant que des salariés n'auront pas les mêmes droits que les autres. La conditionnalité de réussite des négociations est chimérique au vu des avancées actuelles dans la négociation.

Pour la CFDT, les annonces de la conférence des métiers sont insuffisantes, surtout si l'on considère la conjoncture actuelle (inflation galopante). Nous sommes pour une CCUE, mais actuellement il y a une situation de blocage et il faut des annonces en amont de la négociation. **Il existe une urgence salariale.**

AXESS revient sur ces propos en disant que ce qui est positif est le fait d'avoir cette enveloppe à disposition dans le cadre de la négociation de la CCUE et non pas la stagnation actuelle.

La CGT et la CFTC trouvent la position d'AXESS trop optimiste en connaissant l'état des négociations au niveau de la branche.

Pour FO, on est en dehors du temps et de l'espace, c'est hallucinant d'entendre de telles réponses de la part des employeurs !

3. Assistants familiaux

FO ne change pas de position par rapport à la réunion du mois dernier et dans l'attente d'un changement de position d'AXESS.

La CGT partage ce constat.

À ce jour le mandat AXESS n'a pas changé. L'évolution du cadre conventionnel n'est pas prévue au niveau de la 66 et cela doit se faire au niveau de la BASSMS pour le syndicat employeur.

Pour FO cela confirme ce qui a été dit dans la déclaration liminaire : c'est un abandon pour ces salariés.

La CFDT rejoint FO sur la nécessité d'une mise en conformité au niveau conventionnel.

4. Surveillants de nuit et maitresses de maison

Pas de changement de mandat pour AXESS non plus sur ce sujet : l'intégration doit se faire au niveau de la BASS et non pas sur la convention 66/CHRS.

FO propose d'améliorer d'abord sur le champ de la 66 et rappelle que cela n'est pas incompatible avec une négociation au niveau de la BASS. Le constat est donc clair pour FO : les employeurs ne veulent pas améliorer les conditions de travail des salariés de la branche.

La CGT est d'accord avec FO. Se pose la question de savoir à quoi sert cette table de négociation.

FO n'est pas tout à fait d'accord avec la CGT et pense que la négociation doit avoir lieu, car les conventions collectives ne sont pas encore mortes. Elles s'appliquent pour 300 000 salariés qui travaillent quotidiennement. La CCUE ne règlera rien des conditions que vivent les salariés au quotidien.

AXESS est convaincu que la méthode CCUE est la meilleure plutôt que de faire du toilettage de conventions collectives.

La CGT a le même mandat qu'AXESS au niveau de la CCUE, mais cela n'empêche pas de vouloir faire évoluer les conventions collectives.

Pour la CFTC, il faudrait qu'AXESS prenne ses responsabilités et arrête sa stratégie de pourrissement du dialogue social.

Pour AXESS, c'est être responsable que de savoir où négocier. On assume nos positions.

FO rappelle que pour négocier il faut être deux et que l'impression actuelle c'est qu'AXESS souhaite y aller tout seul, même sur le champ de la BASSMS.

Pour la DGT, la situation est spécifique : il n'y a pas de refus de négocier, mais une volonté de négocier dans des cadres différents. N'entends pas un refus de négocier, mais entend une volonté de négocier ailleurs.

La CFTC demande pourquoi les employeurs ne dénoncent pas les conventions collectives s'ils souhaitent tellement prendre leurs responsabilités ?

AXESS est focalisé sur la négociation d'une CCUE et cela ne veut pas dire qu'il rejette les Conventions Collectives actuelles au point de vouloir les dénoncer.

5. Intégration des CHRIS dans la CCN66

La CGT demande le report du point tant qu'il n'y a pas de volonté claire et nette de négocier de la part d'AXESS.

6. Congés payés annuels supplémentaires

FO demande d'accorder des C.P.A.S. (dits congés trimestriels) aux salariés de l'annexe 10. FO est en train de formaliser la demande pour pouvoir s'appuyer sur un document lors des prochaines négociations. Plusieurs accords d'entreprises sur ce point montrent qu'il y a une attente des employeurs sur ce point.

La CGT est d'accord avec FO.

AXESS ne met pas en cause les négociations sur le terrain. Cependant le mandat d'AXESS est de ne pas étendre les congés trimestriels sur le champ de la CC66. Ce mandat est connu et constant.

FO demande si avec ce genre de réponse AXESS espère entraîner les organisations syndicales pour négocier sur la BASSMS...

7. Questions diverses

FO revient sur sa déclaration liminaire et la prise en charge des heures de grève.

Quelle position d'AXESS sur ce point ?

Les négociateurs AXESS ne connaissent pas la position d'AXESS ou de NEXEM sur le sujet ; il n'y a pas eu de délibération sur le sujet.

Prochain ODJ : FO maintient ses points et demande à AXESS de réfléchir à son mandat.

CGT maintient ses points.

Un point sur la prévoyance est ajouté.